

1500 euros d'amende requis contre Taha Bouhafs pour avoir qualifié Linda Kebbab d'«arabe de service»

Une audience de près de dix heures a eu lieu ce mercredi devant le tribunal correctionnel de Paris.

Par **Guillaume Poingt**

Publié le 09/06/2021 à 10:55,

Mis à jour le 10/06/2021 à 06:15



L'entrée du tribunal judiciaire de Paris, mercredi 9 juin 2021. Guillaume Poingt / LE FIGARO.

Le journaliste militant Taha Bouhafs - jugé pour injure publique après avoir qualifié la syndicaliste policière Linda Kebbab d'«*arabe de service*» sur Twitter -, sera fixé sur son sort le 28 septembre 2021, a décidé le tribunal correctionnel de Paris mercredi 9 juin. Le procureur de la République a requis 1500 euros d'amende à son encontre, évoquant «*un propos intrinsèquement raciste qui tombe sous le coup de la loi*».

Les faits relatifs à cette affaire remontent au 3 juin 2020, au lendemain d'une manifestation interdite dénonçant les «violences policières» organisée à Paris à l'initiative de proches d'Adama Traoré, un jeune homme mort en 2016 dans des conditions controversées. Invitée sur *France Info*, Linda Kebbab, déléguée nationale du syndicat de police Unité SGP-FO, avait alors accusé Assa Traoré, la sœur d'Adama Traoré, de se «*saisir*» de la mort de George Floyd aux États-Unis pour faire valoir ses propres intérêts.

«Le fond du problème, c'est cette affaire, avec cette jeune fille, la sœur d'Adama Traoré, dont je comprends la colère et la souffrance d'avoir perdu son frère, qui se saisit d'une affaire américaine qui n'a absolument rien à voir, ni dans son histoire, ni dans son fond, ni dans sa technicité», avait déclaré Linda Kebbab. Dans un message posté le jour même sur Twitter, Taha Bouhafs avait commenté l'intervention médiatique de Linda Kebbab en qualifiant la policière d'«ADS : Arabe de Service», avant d'effacer son tweet. Linda Kebbab avait déposé plainte dans la foulée pour injure publique à caractère raciste.

«Je me suis sentie souillée»

Lors de l'audience, mercredi 9 juin, Taha Bouhafs s'est défini comme *«un journaliste de gauche»* et *«un militant antiraciste»*. *«Linda Kebbab est une syndicaliste qui fait de la politique et utilise son origine pour invisibiliser le racisme dans la police»*, a accusé le jeune homme de 24 ans. *«La formule («arabe de service», NDLR) n'était pas la bonne mais il n'y avait pas d'intention raciste»*, a-t-il assuré. *«Monsieur Bouhafs parle de Madame Kebbab en tant que syndicaliste de police. Il n'a aucune animosité personnelle. Le problème c'est qu'elle tient un discours qui utilise son origine pour protéger une institution raciste»*, a appuyé Me Arié Alimi, l'avocat de Taha Bouhafs. *«Linda Kebbab a été mandatée pour fermer les yeux sur les actes racistes dans la police»*, a renchéri Me Yassine Bouzrou, qui défendait également le journaliste militant.

Au cours de l'audience, qui a duré près de 10 heures, de nombreux témoins ont défilé à la barre à la demande de la défense. *«Le racisme est lié à une histoire. Peut-on isoler une scène entre deux individus de toute une histoire sociale ?»*, a notamment questionné le sociologue Éric Fassin. La militante féministe *«décoloniale»* Françoise Vergès a elle estimé qu'*«arabe de service»* était *«une expression politique et sociale»* qui recouvrait une instrumentalisation d'individus et mettait en lumière une stratégie du racisme. Plusieurs policiers ont quant à eux évoqué les discriminations dont ils disent avoir été victimes au sein de la police en fustigeant l'inertie de leur hiérarchie. Certains témoignages ont d'ailleurs parfois donné l'impression que le procès en cours était celui de l'institution policière.

Le moment le plus fort du procès est incontestablement intervenu lorsque Linda Kebbab a pris la parole, peu avant 21 heures. *«J'ai été souillée par cette injure»*, a-t-elle expliqué à la barre, au bord des larmes. *«C'est comme si je n'avais pas d'intelligence, pas de compétence, pas de courage. Mais que j'étais là parce que je suis une Arabe et que c'est la seule raison pour laquelle on me connaît (...) je suis policière parce que j'aime mon métier»*, a-t-elle poursuivi, très émue. *«Vous êtes censé lutter contre le racisme mais vous assignez les gens»*, a dit la syndicaliste policière en s'adressant à Taha Bouhafs. Avant d'affirmer avec force : *«Je ne suis pas une indigène, je suis Française !»*.

«Quand on regarde le parcours de Monsieur Bouhafs, on voit qu'il est dans une logique de fracturation de la société», a lui estimé Me Thibault de Montbrial, l'avocat de Linda Kebbab. *«La stratégie indigéniste, c'est de tout faire pour que les jeunes d'origine étrangère ne rentrent pas*

dans l'universalisme républicain. Ce discours, c'est 'soit tu es leur larbin et tu nous trahis, soit tu es leur victime'», a poursuivi l'avocat au terme d'une plaidoirie convaincante.

Le mot de la fin est revenu au prévenu, Taha Bouhafis. *«Je suis un citoyen français comme Linda Kebbab. Je critique la France pour contribuer à l'améliorer. Je visais son discours et sa place dans le champ social et politique, pas son origine. Je continuerai à me battre contre toutes les oppressions»,* a-t-il conclu. La justice rendra donc sa décision le 28 septembre prochain.

À VOIR AUSSI - Linda Kebbab: *«Il n'y a pas de courage à faire du police bashing, on n'est pas dans une dictature»* (07/10/2020)